



Mon cÔffret des Mauges

L'essentiel de la charte d'engagement en quelques points

- ✚ Produire en local sur le territoire des Mauges ou transformer un produit à plus de 50% dans les Mauges. Le producteur/artisan doit avoir son siège dans les Mauges ou générer + de la moitié de son chiffre d'affaires dans les Mauges
- ✚ Tenir compte de la saisonnalité et être respectueux du terroir
- ✚ Promouvoir le made in Mauges au sein de son entreprise et avoir un esprit collaboratif
- ✚ Respecter les règles de sécurité et d'hygiène qui incombent à sa filière (agricole, artisanale, industrielle)
- ✚ Avoir un contrôle qualité de ses produits tout au long de la chaîne de production et vente
- ✚ Mettre en place au sein de son entreprise, un processus de traçabilité afin de pouvoir identifier les produits et pouvoir les rappeler en cas de soucis
- ✚ Participer à son échelle au respect de l'environnement et s'impliquer dans une démarche de développement durable (mise en place de circuits courts, limitation des emballages, utilisation de matériaux recyclables, gestion des déchets...)
- ✚ Pour les distributeurs, la sélection de produits doit comprendre au minimum 2 producteurs/artisans différents.
- ✚ Respecter cette charte d'engagement et choisir des produits du terroir uniquement sélectionné parmi le listing fourni et signaler toute non-conformité

Pourquoi une charte d'engagement ?

- Transparence : la charte apporte la garantie aux consommateurs/acheteurs qu'ils trouvent des produits locaux, en circuits courts, choisis personnellement par le distributeur avec une production 100% Mauges.
- Valeurs partagées : Ôsez Mauges, Mauges Communauté, les producteurs et les distributeurs s'engagent mutuellement autour d'une même conviction pour faire rayonner le terroir et les savoir-faire des Mauges.
- Marketing collectif : chaque adhérent au projet permet de construire de façon collective une image positive et un réseau fort qui s'engagent dans une dynamique de territoire.